

Fiche de candidature tous niveaux - Hors examen départemental Examen d'entrée dans l'enseignement public Année scolaire 2023-2024

I – Renseignements concernant le candidat

NOM et prénom de l'élève : Date de naissance :

Nom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Type de scolarité actuelle : Etablissement privé hors contrat (préciser le nom :) Instruction en famille

Type de scolarité en 2021-2022 : Etablissement privé hors contrat (préciser le nom :) Instruction en famille

A défaut, dernier établissement public fréquenté : Année :

II – **Demande d'admission en classe de** :

Préciser la série pour la voie technologique :

III – **Elèves présentant un handicap permanent ou une limitation temporaire d'activité**

IMPORTANT : Toute personne, candidate à un examen et présentant un handicap peut bénéficier d'un aménagement d'épreuves.

Demande d'aménagement d'épreuves : oui non

Si oui, joindre la notification MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

A défaut, suivre la procédure de demande d'aménagement d'épreuves à l'adresse : <https://www.ac-nice.fr/candidats-en-situation-de-handicap-amenagement-pour-les-examens-informations-et-formulaires-121602>

Date et signature du représentant légal

Cette fiche doit-être complétée et accompagnée **impérativement** de :

- La photocopie du livret de famille (pages parents et enfant concerné)
- *Le cas échéant*, la photocopie du jugement de divorce précisant le parent ayant obtenu la garde de l'enfant et fixant le lieu de résidence
- La photocopie de la pièce d'identité du candidat
- Un justificatif de domicile du représentant légal (une attestation d'hébergement seule n'est pas recevable)
- Les relevés de notes (ou bulletins) de l'année précédente **ET** de l'année en cours (à défaut, la famille devra transmettre le dernier bulletin scolaire qu'elle possède)
- Le dernier contrôle pédagogique en cas d'instruction à domicile

IV - Examen :

Les élèves passeront les épreuves correspondantes au niveau sollicité. L'établissement veille à préciser à la famille la nature des épreuves, le temps imparti ainsi que la date de passation de l'examen.

V – Résultats et affectation :

A la suite du test, les résultats sont transmis à la famille. L'établissement propose une inscription à la famille ou redirige la famille vers l'établissement proposant le niveau concerné (ex : le lycée de secteur pour la classe de seconde ou le collège de secteur pour un maintien en 3ème).

En l'absence de place disponible, l'établissement oriente la famille vers les services de la DSDEN (examen.public06@ac-nice.fr) qui lui proposera un établissement de proximité.

En cas de maintien en CM2, la famille sera contactée pour une inscription dans l'école élémentaire de son secteur.

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la DSDEN 06 - DEAE en vue de la gestion des candidatures à l'examen d'entrée dans un établissement public des Alpes-Maritimes.

La base légale du traitement est une obligation légale.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : personnels autorisés des services de la DSDEN 06 et des établissements scolaires concernés.

Les données sont conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant pour les rectifier.

Pour exercer ce droit ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter : examen.public06@ac-nice.fr ou dpd@ac-nice.fr

Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits "informatiques et Libertés" ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.